

Doctrines d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre

Titre(s) : Doctrine d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre [Texte imprimé] : ALAT 20.001 / Centre de doctrine d'emploi des forces, Division doctrine ; [introduction par le] Général Olivier Tramond

Auteur(s) : France Centre de doctrine d'emploi des forces Division doctrine

Autre(s) responsabilité(s) : Tramond, Olivier (19...-....) (Préfacier)

Editeur, producteur : [Paris] : CDEF, 2012

Description matérielle : 1 vol. (54 p.) : graph., tabl. ; 30 cm

Classification décimale Dewey : 358.400 944

Note(s) : Emprunt restreint réservé aux personnes habilitées DDo = Division doctrine CDEF = Centre de doctrine d'emploi des forces

Texte intégral disponible sur le site : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr> (intraterre)

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Ce document vise à appliquer à l'aéromobilité (hélicoptères de l'Armée de Terre), les dernières évolutions doctrinales. L'aéromobilité peut contribuer à la sécurité des populations, en opération elle fournit des effets puissants et précis pour emporter la décision contre l'adversaire.

Sujet - Collectivité : France Armée.

Sujet - Nom commun : Hélicoptères militaires

Défense -- France

Doctrines militaires -- France